

DEPARTEMENT DE L'INDRE

Arrondissement de La Châtre

MAIRIE

DE

SAINT-AOUT

38120 ST-AOÛT

Tél : 02 54 36 28 19

Fax : 02 54 36 72 61

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - FraternitéEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le vingt-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guy BOURSIN, Maire.

Etaient présents : M.M. BOURSIN Guy, GUILLANEUF Hugues, PIN Michel, Melle AUDEBERT Sabine, M.M BIGAUD Claude, DALLE Claude, NICOLET Jean-Pierre, ROBIN Jean-Paul, Melle MONJOIN Frédérique, Mme BROSSARD Elisabeth, M.M CENDRIER Georges, AUJARD Fabrice, Melle GONNET Agnès.

Absent excusé : M DUPEUX Denis.

Décédé : M.TROUSSARD Bernard.

M.BIGAUD Claude a été nommé Secrétaire

**OBJET**

Projet de ligne  
ferroviaire à grande  
vitesse.

Emission d'un voeu

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris - Orléans - Limoges - Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de SAINT-AOUT, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges - Poitiers.

- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

  
G. BOURSIN



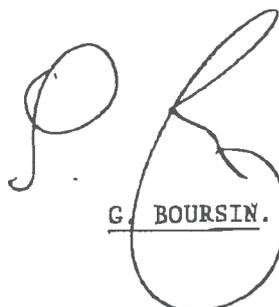
Certifié exécutoire,

Transmis à la Sous-Préfecture

le: - 4 NOV. 2011

Publié ou notifié le: 5 NOV. 2011

Le Maire,

  
G. BOURSIN.

